

Rapport d'activités 2013

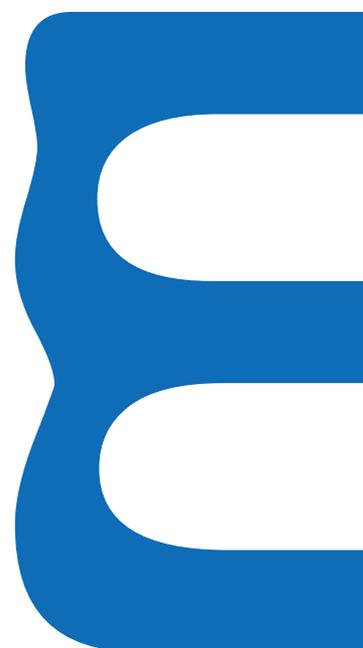






Table des matières

Avant-propos du président	3
Introduction	4
Membres de l'IP Lait	5
Organes de l'IP Lait	6
Séances du comité et assemblée des délégués	8

Sujets principaux

Prix indicatifs de l'IP Lait	10
Segmentation	13
Fonds d'allègement du marché	17

Comptes annuels

Bilan	18
Compte de profits et pertes	19
Rapport de révision (seulement en allemand)	20



2013: une année de normalisation marquée par de nombreux changements

Pour toute la branche laitière et notamment pour l'Interprofession du lait (IP Lait), l'année 2013 a été marquée par de grands changements. Citons à ce sujet le redressement des prix à la production, la baisse de la production, l'octroi de la force obligatoire pour la segmentation du marché par la Confédération, la réorganisation et la diminution de la gérance ainsi que la nomination d'un nouveau gérant.

Suite au redressement des marchés dans le monde entier et au rétablissement de la production laitière suisse à son niveau d'avant 2010, après plusieurs années de hausse, les prix à la production ont sensiblement augmenté et presque aucun lait C n'a été commercialisé. Pratiquement vides, les stocks de beurre n'ont, de plus, pas fait pression sur les prix. Quant au fonds d'allègement du marché de l'IP Lait, il a produit ses effets et les stocks excédentaires de beurre ont pu être écoulés grâce aux exportations. Tout cela a jeté les bases pour un redressement des prix indigènes. Le Conseil fédéral a, en outre, déclaré la force obligatoire pour la segmentation le 1er juillet 2013, et ce pour au moins jusqu'au 30 juin 2015. Nous avons donc accordé la priorité à une application correcte de cette segmentation. Pour ce faire, la gérance a examiné les contrats et a contrôlé, en collaboration avec TSM Fiduciaire Sàrl, les quantités annoncées pour voir si elles se recoupaient. Les organisations concernées ont été priées de corriger les manquements constatés dans des délais fixes. De son côté, le comité a mis en place une commission des sanctions indépendantes en été; cette commission est active depuis octobre 2013. Elle a pour tâche d'examiner les contrats qui ne sont pas corrects, d'exiger des corrections le cas échéant et de prendre des sanctions efficaces en cas de refus d'obtempérer. La commission est indépendante du comité. Nous constatons que d'importants progrès ont été réalisés dans le courant de l'année grâce à ces mesures. La segmentation est maintenant en place et déploie ses effets sur le marché du lait.

La décision du comité de ne pas reconduire, pour le moment, les fonds d'allègement du marché et d'intervention a sensiblement réduit les activités au niveau opérationnel. De plus, la saisie des données sur la segmentation est effectuée par TSM sur mandat de l'interprofession. Vu ces modifications, la gérance a été ramenée à un poste à temps complet. Le comité a, en outre, profité du départ de l'ancien gérant, Daniel Gerber, lequel a été nommé à la direction de Suiselab SA au début de l'année 2014, pour intégrer la gérance dans les structures de TSM. Depuis le 1er janvier 2014, le bureau du nouveau gérant, Stefan Kohler, se trouve donc dans les locaux de TSM et cette dernière assure toutes les activités de secrétariat. Cela permet de réduire fortement les coûts et de mettre à profit les synergies. Conséquence de ce changement: une baisse des cotisations à partir de l'exercice 2014 est proposée à l'assemblée des délégués.

Depuis la fin 2013, la production laitière augmente de nouveau sensiblement malgré la diminution du cheptel de vaches. La hausse des prix incite apparemment à la production. En même temps, la production gagne en intensité: depuis la sortie du contingentement laitier, les livraisons moyennes de lait ont progressé de 600 kg par hectare. Reste à savoir si la Politique agricole 2014 – 17 permettra de stopper cette intensification. La réponse ne nous sera donnée qu'au cours des années à venir.

Markus Zemp, président

Introduction

Le but principal de l'Interprofession du lait est de renforcer l'efficacité économique de ses membres. Pour ce faire, elle met en place des instruments adéquats pour l'économie laitière suisse. Au cours de l'exercice 2013, divers instruments et mesures de l'IP Lait ont contribué à atteindre cet objectif en continuant de stabiliser le marché. Malgré un marché du lait équilibré dans l'ensemble en 2013, cette stabilisation s'est notamment avérée nécessaire au cours du premier semestre. L'exercice écoulé a été marqué par la suppression du fonds d'allègement du marché à partir de mai 2013 et par les décisions en vue d'affiner la segmentation. Parmi les activités de l'IP Lait, citons les suivantes:

- Fixation du prix indicatif du lait A: L'IP Lait n'a publié aucun prix indicatif pour la période de janvier à mars 2013, le comité n'ayant pas pu trouver d'accord à sa séance de décembre 2012. Le prix indicatif du lait A s'est élevé à 66 ct./kg de lait en avril et en mai et à 69 centimes en juin ainsi que pendant les troisième et quatrième trimestres 2013.
- Fixation des prix indicatifs du lait B et C: Le prix indicatif du lait B calculé par l'IP Lait a augmenté de 57,5 centimes en janvier à 64 centimes en décembre, parallèlement à l'évolution des prix sur les marchés internationaux. Le prix du lait C a augmenté encore plus fortement, passant de 32,8 centimes en janvier à 43,5 centimes en décembre.
- D'importants progrès ont été réalisés au niveau de la segmentation du marché du lait en 2013. Si de nombreux éléments ne fonctionnaient pas encore au début de l'année, la compréhension réciproque, d'une part, et la discipline au niveau des annonces et, de la sorte, la fiabilité des données, d'autre part, se sont ensuite continuellement améliorées. Les objectifs principaux de la segmentation, à savoir réduire la pression sur les prix dans les segments du marché à forte valeur ajoutée et reporter, de façon transparente, l'évolution du marché sur tous les acteurs, devraient ainsi avoir été atteints. Rappelons que le Conseil fédéral a déclaré la force obligatoire pour les dispositions relatives à la segmentation le 1^{er} juillet 2013.
- La force obligatoire du fonds d'allègement du marché a pris fin le 30 avril 2013. Le comité avait décidé auparavant de ne pas reconduire ce fonds. Les stocks de beurre s'élevaient à un très bas niveau en janvier 2013, les moyens du fonds ayant permis de les réduire l'année précédente. Au total, un montant de 21,29 millions de francs a été versé aux transformateurs en 2013 pour des exportations effectuées l'année précédente ou au cours des premiers mois de l'année 2013. 99,42 % des plus de 65 millions de francs versés en tout par le fonds pendant les trois années de sa durée avaient été encaissés à la fin 2013.

En résumé, on peut dire que les instruments de l'IP Lait ont en grande partie produit les effets escomptés. Un chiffrage précis de ces effets n'est évidemment pas possible, un nombre trop important de facteurs influant sur le marché du lait. On a d'ailleurs pu le constater en 2013. Etant donné que les conditions cadres sur le marché se basaient plutôt sur une offre limitée, les instruments créés pour faire face à des excédents de lait n'ont pas été entièrement mis à contribution. Le contrat-type et la segmentation fixent néanmoins des conditions cadres claires pour un marché du lait bien structuré. Grâce à la répartition dans les trois segments, les prix dans le segment A, segment protégé et à haute valeur ajoutée, étaient supérieurs de 5 à 7,5 centimes aux prix dans le segment B. 89 % du lait produit en Suisse ont été dirigés dans le segment A au premier échelon en 2013. 10.65 % ont été dirigés dans le segment B et 0.29 % dans le segment C. Les objectifs atteints jusqu'à présent servent les intérêts de tous les acteurs de la filière. La segmentation doit néanmoins encore être perfectionnée et sa mise en œuvre doit devenir un processus naturel. Quant au consensus entourant les instruments créés, il faut en prendre soin, afin de posséder une marge de manœuvre suffisante pour prendre des mesures efficaces si la situation devait se détériorer de nouveau.

Membres de l'IP Lait

Organisations des producteurs

- Aaremilch AG
- Arnold Produkte AG
- Association des producteurs de Nestlé Broc
- Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et du Seeland APLCNS
- Association des producteurs de lait de cremo SA APLC
- Association des producteurs de lait de ELSA APLE
- Association des producteurs de Milco
- Berner Emmi Milchproduzenten Organisation Bemo
- Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL
- Milchproduzenten Mittelland MIMO
- Milchverband der Nordwestschweiz MIBA
- Nordostmilch AG
- OP Federazione ticinese produttori di latte
- OPU Chasseral
- OPU Laiteries Réunies de Genève LRG
- OPU Le Maréchal
- PMO Biedermann/Züger
- PMO Bodenseemilch
- PMO Strähl
- PMO Zentral-/Nord- und Ostschweiz
- PO Lobag
- PO Ostschweiz
- Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL
- Société de fromagerie de Praroman
- Thur Milch Ring AG
- Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP

Entreprises et organisations de l'industrie laitière

- Baer AG
- Cremo SA
- Emmi Schweiz AG
- Estavayer Lait SA
- Hochdorf AG
- LATI
- Milco SA
- Nestlé Suisse SA
- Swiss Premium AG
- Vallait SA
- Association de l'industrie laitière suisse (VMI)
- Vereinigung Schweizer Mittelmolkereien VSMM
- Züger Frischkäse AG

Fromageries artisanales

- Fromarte
- Association des Artisans fromagers romands
- Bernischer Milchkäuferverband
- Genossenschaft Ostschweizer Milchverarbeiter
- Zentralschweizer Milchkäuferverband
- Zürcher Milchkäuferverband

Commerce de détail

- Coop
- Fédération des coopératives Migros



Organes de l'IP Lait

Comité

Zemp Markus Seeberg, 5503 Schafisheim (président)

Représentants du groupe d'intérêts Production

Membres

Bigler Rudolf	Aaremilch AG, 3250 Lyss (vice-prés. à partir du 21. 5. 13)
Aeby André	FPSL, 3000 Bern 6 (à partir du 22. 4. 2013)
Arnold Walter	PO Ostschweiz, 9215 Schönenberg an der Thur
Banga Christian	MIBA, 4142 Münchenstein
Burren Christian	BEMO, 3144 Gasel (à partir du 22. 4. 2013)
Furrer Pirmin	Zentralschweizer Milchproduzenten, 6002 Luzern
Girard Samuel	APLC, Rue Rieter 9, 1630 Bulle
Hagenbuch Stefan	FPSL, 3000 Bern 6
Hitz Andreas	Mimo, 5034 Suhr (vice-prés. jusqu'au 22. 4. 2013)
Kern Hanspeter	FPSL, 8454 Buchberg
Schwager René	Nordostmilch AG, 8401 Winterthur
Werner Roland	Thur Milch Ring AG, 8272 Ermatingen (jusqu'au 22. 4. 2013)

Suppléants

Chevalley Jean-Bernard	Prolait, 1400 Yverdon (à partir du 22.4. 2013)
Mori Alfred	APLCNS, 3283 Kallnach
Vonlanthen René	Société de fromagerie de Praroman, 1724 Praroman

Représentants du groupe d'intérêts Transformation/commerce

Membres

Willmann Markus	Emmi Schweiz AG, 6002 Luzern (vice-président)
Guggisberg Christian	Coop, 4002 Basel
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Bern
Hirt Lorenz	Vereinigung der Schweizer Milchindustrie, 3000 Bern
Hofer Ernst	Bernischer Milchkäuferverband, 3401 Burgdorf
Oberli Christian	Genossen. Ostschweizer Milchverarbeiter, 9512 Rossrüti
Oberson Gilles	Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-lac
Pellaux Michel	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Schweizer Werner	Hochdorf AG, 6281 Hochdorf
Stöckli Sandra	Migros Genossenschafts-Bund, 8031 Zürich

Suppléants

Imhof Daniel	Nestlé SA, 1800 Vevey
Aschwanden Hans	Zentralschweizer Milchkäuferverband, 6377 Seelisberg
Züger Christof	Züger Frischkäse AG, 9245 Oberbüren

Réviseur

Schwab Urs Dr. Röthlisberger AG

Gérance

Gerber Daniel	Belpstrasse 26, 3007 Bern (gérant jusqu'au 31. 12. 2013)
Gugger Michael	Belpstrasse 26, 3007 Bern (jusqu'au 30. 9. 2013)
Seidel El Hatri Laila	Belpstrasse 26, 3007 Bern (jusqu'au 30. 6. 2013)
Kohler Stefan	Weststr. 10, 3000 Bern 6 (gérant à partir du 1. 1. 2014)

Comptabilité

Mast Patrick Fidatio Treuhand AG

Commission des sanctions

Hänni Peter	Regionalgericht Oberland, 3600 Thun (président)
Emmenegger Guy	Vereinigung Schweizer Milchindustrie, 3000 Bern
Rufer Martin	Schweizerischer Bauernverband, 5600 Brugg
Ryser Peter	Branchenorganisation Butter, 3007 Bern
Sauty Marc-Henri	Agriculteur, 1135 Denens VD

Groupe de travail Lait biologique

Blonkiewicz Magdalena	Bio Suisse, 4053 Basel
Brändli Urs	Bio Suisse, 4053 Basel
de Poret Cyril	Progana, 1632 Riaz
Estermann Dominik	ZMP, 6002 Luzern
Flammer Urs	Agriculteur, 9524 Zuzwil
Gerber Daniel	BO Milch, 3000 Bern
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Bern
Hauser Manuel	Emmi Schweiz AG, 6002 Luzern
Hirt Thomas	Migros, 8031 Zürich
Lusti Marcel	Biomilchpool GmbH, 9244 Niederuzwil
Wegmüller Andreas	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Zürcher Peter	Coop, 4002 Basel



Séances du comité et assemblée des délégués

Séances du comité en 2013

Le comité a tenu cinq séances ordinaires ainsi qu'une séance extraordinaire en 2013. Lors de ces séances, il a notamment traité les objets suivants:

Séance du 25 février 2013

- Remaniement du système de fixation du prix indicatif du lait A et de calcul du prix minimum du lait transformé en fromage.
- Fixation d'un prix indicatif échelonné pour le deuxième trimestre 2013, à savoir 66 centimes en avril et mai et 69 centimes en juin.
- Refus de maintenir le fonds d'allègement du marché à partir de mai 2013.
- Approbation d'une hausse des cotisations en 2013 pour couvrir les coûts élevés engendrés par le contrôle de la segmentation.
- Composition de la commission des sanctions.
- Adoption du rapport d'activités 2012 et du budget 2013.

Séance du 8 avril 2013

- Discussion et décision sur le maintien de la segmentation.

Séance du 21 mai 2013

- Élection de Rudolf Bigler à la vice-présidence de l'IP Lait.
- Fixation d'un prix indicatif de 69 centimes dans le segment A pour le troisième trimestre 2013.
- Discussion sur la mise en œuvre de la segmentation et définition de la suite des activités.
- Élection de Peter Eichenberger, Nordostmilch, dans la commission de contrôle du lait.

Séance du 28 août 2013

- Élection de Stefan Gygli (Fédération des coopératives Migros) comme invité aux séances du comité jusqu'à son élection définitive à l'assemblée des délégués 2014.
- Fixation d'un prix indicatif de 69 centimes dans le segment A pour le quatrième trimestre 2013.
- Discussion sur la saisie du supplément versé pour le lait transformé en fromage sur le décompte de la paie du lait exigée par l'OFAG.

Séance extraordinaire du 29 octobre 2013

- Élection de Stefan Kohler comme nouveau gérant de l'IP Lait.
- Mandat à la présidence de demander des offres pour des prestations de secrétariat que la gérance pourrait acheter auprès d'une entreprise (p. ex. TSM).

Séance du 25 novembre 2013

- Fixation d'un prix indicatif de 71 centimes dans le segment A pour le premier trimestre 2014.
- Élection de Peter Hänni à la présidence de la commission des sanctions de l'IP Lait.
- Adaptation du règlement des sanctions sur mandat de la commission des sanctions.
- Décision de donner un mandat de secrétariat à TSM Fiduciaire Sàrl et de déménager le siège de l'IP Lait à la Weststrasse 10 à Berne.

Assemblée ordinaire des délégués du 22 avril 2013

L'assemblée ordinaire des délégués du 22 avril 2013 était notamment consacrée aux objets suivants:

- Adaptation du budget 2013: adoption d'une cotisation variable extraordinaire de 0.0067 ct./kg de lait entier produit, commercialisé ou pris en charge pour couvrir les frais supplémentaires engendrés par le contrôle de la segmentation.
- Augmentation de la cotisation variable de 0.007 à au maximum 0.014 ct./kg de lait entier produit, commercialisé ou pris en charge.
- Renouvellement complet du comité et élection des nouveaux membres et suppléants suivants: André Aebi (FPSL) et Christian Burren (BEMO) comme membres du GI Production ainsi que Jean-Bernard Chevalley (Prolait) comme suppléant du GI Production.
- Élection de l'agence Dr. Röthlisberger SA comme organe de révision pour les exercices 2014 et 2015.
- Adoption du rapport d'activités 2012.
- Adoption des comptes annuels 2012 ainsi que du budget 2013 adapté.



Prix indicatifs de l'IP Lait

Prix indicatif dans le segment A

Le comité de l'IP Lait fixe, chaque trimestre, le prix indicatif en vigueur dans le segment A. Ce prix non contraignant sert de base aux négociations d'achat et de vente du lait de centrale. Il revient en fin de compte aux partenaires contractuels de fixer les prix qui sont effectivement payés. À sa séance du 25 février 2013, le comité a approuvé la règle suivante: lorsqu'il ne peut pas s'accorder sur le prix indicatif, c'est le prix calculé à partir de l'indice du prix du lait de centrale qui s'applique. Cette règle a été mise en œuvre pendant les mois d'octobre à novembre 2013.

Le prix indicatif dans le segment A a évolué comme suit en 2013:

Janvier à mars:	Pas de prix indicatif, aucun accord n'ayant pu être trouvé
Avril à mai:	66.0 ct./kg
Juin à décembre:	69.0 ct./kg

Validité du prix indicatif

- Le prix indicatif vaut pour le lait de centrale dans le segment A contenant 4% de graisse et 3.3% de protéines.
- Le prix indicatif est un prix franco rampe du transformateur sans TVA.
- Le prix indicatif est un prix de base, à savoir qu'il ne contient aucuns suppléments/déductions (saison, quantité chargée, teneur, etc.).
- Le prix indicatif devrait être atteint en moyenne.

Bases du prix indicatif

Le prix indicatif est fixé sur la base des trois éléments suivants:

- Indice du prix du lait de centrale:** Évolution de l'indice du prix du lait de centrale au cours de la période écoulée. L'indice de prix reflète l'évolution des prix des produits à base de lait de centrale et des prix du lait dans les pays voisins. Il est calculé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et couvre plus de 95 % de la quantité de lait de centrale transformé.
- Indice des prix d'achat des moyens de production:** Évolution de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole au cours de la période écoulée. L'indice est calculé et publié par la division Statistique de l'Union suisse des paysans (USP) sur mandat de la Confédération.
- Estimation de l'évolution du marché:** Estimation de l'évolution du marché pendant la période couverte par le prix de référence effectuée par le comité de l'IP Lait.

Bases légales du prix indicatif

L'article 8a de la Loi sur l'agriculture constitue la base légale pour la publication de prix indicatifs. Les prix indicatifs ne sont pas contraignants.

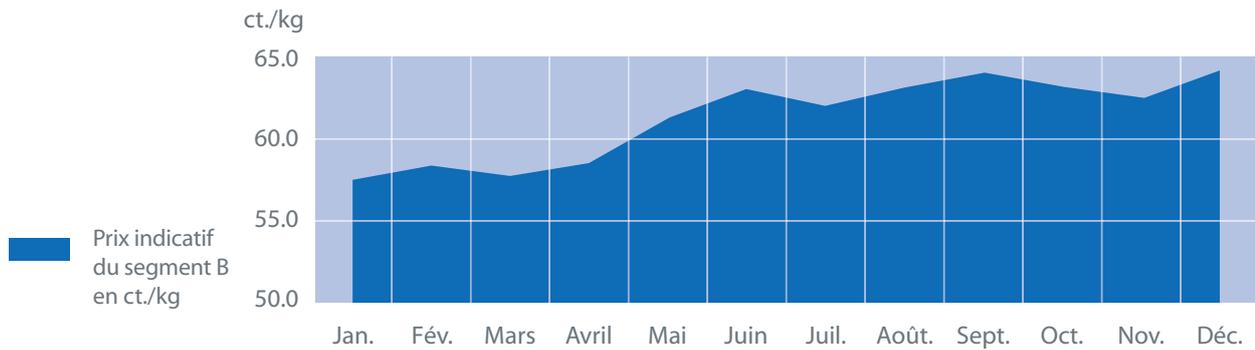
Prix indicatif dans le segment B

Le prix indicatif dans le segment B est calculé et publié mensuellement par la gérance de l'IP Lait. Il se base sur la valeur de 1 kg de lait transformé en poudre de lait écrémé pour l'exportation sur le marché mondial et en beurre pour le marché intérieur. Le calcul tient compte des éléments suivants:

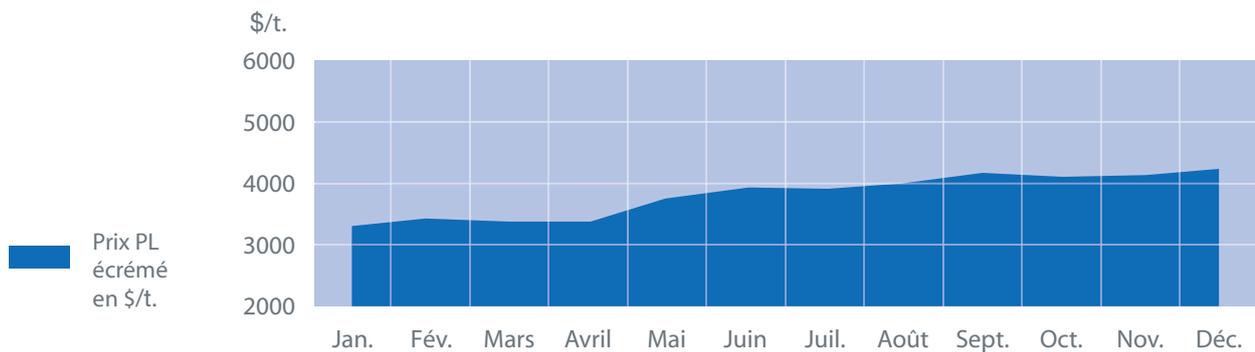
Prix de la graisse lactique en Suisse:	CHF 10.02, franco rampe fabricant de beurre, donnée de la branche
Prix de la poudre de lait écrémé:	\$/to, Agrarmarkt Informations-GmbH (AMI); fob; Europe de l'Ouest, milieu du mois précédent, valeur inférieure
Taux de change:	\$/CHF, moyenne du dernier mois de la BNS

Le prix indicatif dans le segment B est passé de 57,5 ct./kg de lait en janvier à 64 ct./kg de lait en décembre 2013. Cette hausse reflète assez précisément l'augmentation des prix sur le marché international du lait et n'a été que peu influencée par le bas taux du dollar. Les prix de la poudre de lait écrémé se sont ainsi accrus de 27 % entre janvier et décembre 2013.

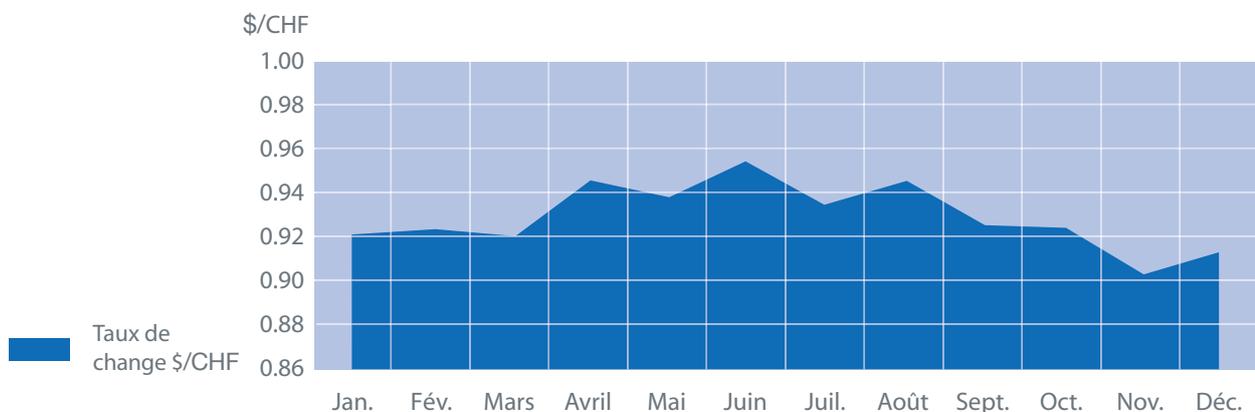
Prix indicatif du segment B en 2013



Prix sur le marché mondial de la PL écrémé en 2013



Taux de change \$/CHF en 2013



Prix indicatif dans le segment C

Prix indicatif dans le segment C soutenu

Auparavant, le prix indicatif en vigueur dans le segment C résultait de la somme de la valeur de 1 kg de lait transformé en poudre de lait et en beurre pour l'exportation sur le marché mondial et du soutien par kg de lait entier versé par le fonds d'allègement du marché. Le prix indicatif du lait C n'a plus été soutenu en 2013.

Prix indicatif dans le segment C non soutenu

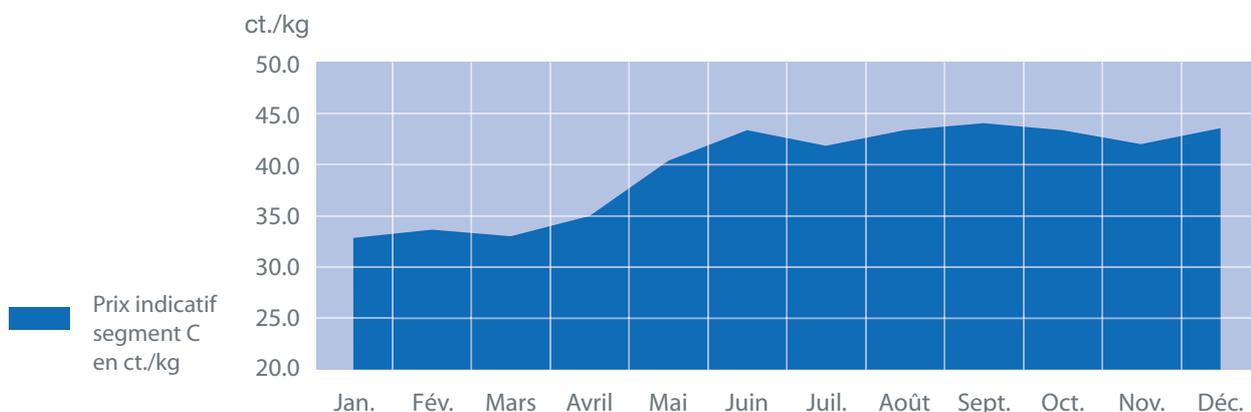
Le prix indicatif dans le segment C correspond à la valeur de 1 kg de lait transformé en poudre de lait écrémé et en beurre pour l'exportation sur le marché mondial.

Le prix indicatif du lait C est calculé à partir des éléments suivants:

Prix du beurre:	Prix du beurre à l'étranger (50% UE; 50% hors UE)
Prix de la poudre de lait écrémé:	\$/to, Agrarmarkt Informations-GmbH (AMI); fob; Europe de l'Ouest, milieu du mois précédent, valeur inférieure
Taux de change:	\$/CHF, moyenne du dernier mois de la BNS

Le prix indicatif dans le segment C a augmenté encore plus fortement que celui du lait B, et ce tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs. S'il s'élevait encore à 32,8 ct./kg au début de l'année, il atteignait 43,5 ct./kg de lait en décembre, soit une hausse de 10,7 centimes ou 32,6%. Cette évolution s'explique également par l'augmentation des prix du lait écrémé et du beurre sur les marchés internationaux. Ces augmentations de prix n'ont néanmoins pas joué de rôle, le commerce du lait C s'étant effondré en cours d'année.

Prix indicatif du segment C en 2013



Segmentation

La segmentation vise à assurer une création de valeur ajoutée aussi forte que possible sur le marché protégé en payant le lait en fonction des conditions cadres prévalant dans les différents segments du marché. Elle assure aussi une transformation et une commercialisation ordonnée du lait suisse. Il s'agit notamment de diriger le lait excédentaire (lait C) vers un marché séparé, afin qu'il ne fasse pas pression sur les autres segments. La segmentation du lait C permet d'écouler le lait excédentaire sur le marché mondial à un prix conforme à ce dernier, sans coûts supplémentaires pour la branche. Afin d'atteindre cet objectif, la production de lait C doit être facultative.

Selon le règlement relatif à la segmentation, les produits laitiers sont répartis dans les trois segments suivants:

Segment A	Produits laitiers à haute valeur ajoutée (protégés ou soutenus)
Segment B	Produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à forte concurrence (non protégés et non soutenus, y compris lait transformé en fromage pour des projets spéciaux)
Segment C	Produits de régulation ou de dégagement du marché, sans aides

Le marché du lait était équilibré en 2013, avec une offre et une demande majoritairement en équilibre. Quant aux prix du lait A et B, ils ont augmenté de quelques centimes par rapport à l'année précédente. Le prix du lait C a aussi bénéficié des bonnes conditions cadres. Le commerce de lait C a néanmoins pratiquement cessé dans le courant de l'année. Outre les bonnes conditions sur le marché, la segmentation a aussi contribué à assurer la stabilité en 2013. La branche confirme à l'unanimité que les prix du lait A se sont situés à un niveau plus élevé grâce à la segmentation. Les acteurs à tous les échelons de la création de valeur s'accordent, en effet, sur le fait que des prix plus élevés doivent être payés dans le secteur protégé et les producteurs et les acheteurs de lait au premier échelon ont ainsi convenu des prix plus élevés pour ce lait. Au total, les acheteurs au premier échelon ont acheté 89 % du lait dans le segment A, segment à forte valeur ajoutée, 10,7 % dans le segment B et 0,3 % dans le segment C.

Les producteurs et les transformateurs annoncent mensuellement les données sur la segmentation du lait produit, commercialisé ou pris en charge à TSM Fiduciaire Sàrl. Cette dernière est autorisée à transmettre les données à l'IP Lait. A l'échelon du commerce de lait, les données annoncées permettent de contrôler si les quantités de lait achetées et revendues se recoupent. À l'échelon des transformateurs de lait, les quantités de lait B et C achetées doivent correspondre au portefeuille de produits. Les transformateurs doivent donc annoncer, en plus, les produits B et C fabriqués et exportés. Un écart de 5 % entre la quantité de lait achetée et revendue ou transformée est toléré par segment.

La force obligatoire a été déclarée pour la segmentation à partir du 1er juillet 2013. Depuis, les annonces sont pratiquement faites dans toute la Suisse. Pendant le premier semestre 2013, les données récoltées par TSM s'écartaient encore de 2,9 % de la quantité totale produite selon sa statistique mensuelle.

Comparaison des quantités totales de lait par rapport aux quantités annoncées dans le cadre de la segmentation

Mois	Total (en t, y compris lait de la zone franche et du Liechtenstein) Source: TSM Fiduciaire	Lait acheté directement auprès du producteur, somme du lait A, B & C en t	Différence en t	Différence en %
Jan. – juin	1'747'250	1'696'290	-50'960	-2.9
Juil. – déc.	1'621'666	1'603'764	-17'902	-1.1

Les écarts du premier semestre résultaient en partie du refus de 12 petits utilisateurs de lait d'annoncer les quantités dans les différents segments. Au cours du deuxième semestre 2013, à savoir donc après la déclaration de la force obligatoire, cet écart s'est réduit à 1,1 % de la quantité totale de lait produite en Suisse (sans exploitations d'estivage). La différence subsistant s'explique par le fait que les utilisateurs transformant moins de 100 000 kg de lait par année ne sont pas obligés d'annoncer leurs quantités; elle est négligeable pour le bilan.

Segmentation au premier échelon

Le premier échelon comprend le lait acheté directement auprès des producteurs. Sur toute l'année, 89,1 % du lait annoncé à cet échelon étaient du lait A, 10,6 % du lait B et 0,3 % du lait C. Les rares quantités de lait C résultent néanmoins presque exclusivement d'achats effectués pendant les quatre premiers mois de l'année. Il faut attendre le mois de décembre pour retrouver quelques petites quantités de lait C au premier échelon.

Lait directement acheté auprès des producteurs (achat de lait au premier échelon)

Mois	Lait A		Lait B		Lait C	
	en tonnes	en %	en tonnes	en %	en tonnes	en %
Jan. – juin	1'493'772	88.1	194'016	11.4	8'502	0.5
Juil. – déc.	1'445'346	90.1	157'488	9.8	936	0.1
TOTAL	2'939'118	89.06	351'504	10.65	9'438	0.29

Segmentation au deuxième échelon

Une partie du lait acheté auprès des producteurs est directement transformée par l'acheteur au premier échelon. Une autre partie est revendue aux transformateurs; on parle alors d'achat de lait au deuxième échelon. Le lait commercialisé au deuxième échelon se retrouve toujours aussi dans les statistiques sur le lait vendu au premier échelon. Le commerce au deuxième échelon se déroule en général au niveau des organisations de producteurs (OP). Il est enregistré séparément dans la segmentation. Pendant le premier semestre 2013, les segments ont atteint les parts suivantes: lait A 82,6 %, lait B 15,5 % et lait C 2 % . Au cours du deuxième semestre, les quantités de lait B et C ont diminué à respectivement 12 et 0 %, au contraire du lait A qui a augmenté à 88 %. Sur toute l'année, les segments ont atteint les parts suivantes: lait A 85,17 %, lait B 13,83 % et lait C 1.01 %.

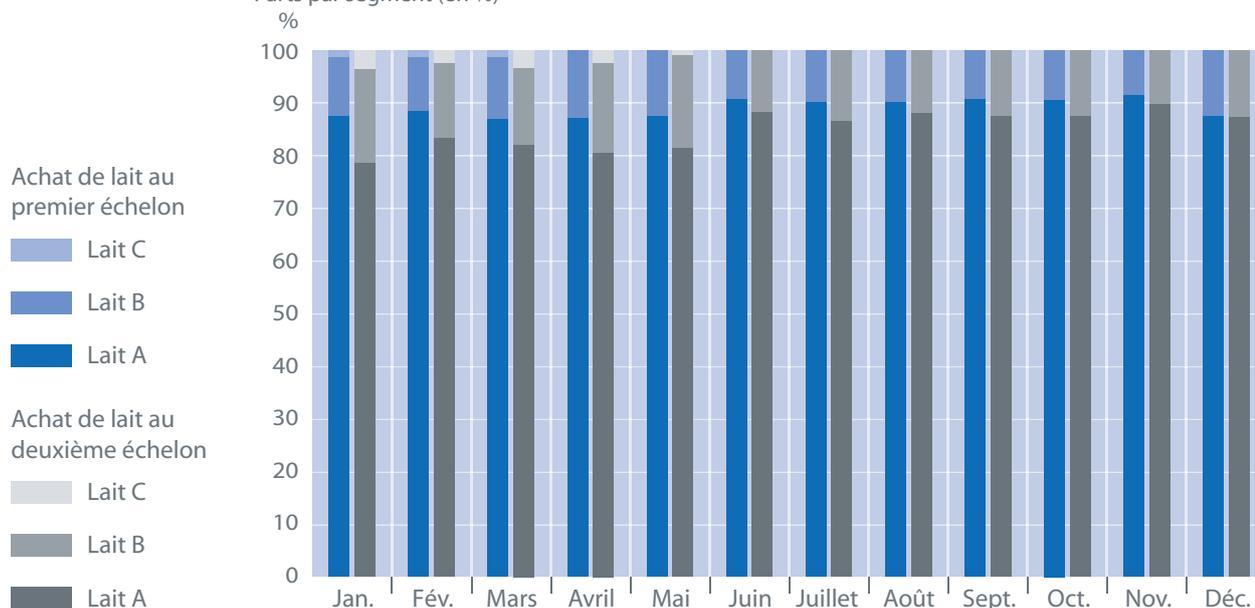
Achat de lait auprès de tiers (achat de lait au deuxième échelon)

Mois	Lait A		Lait B		Lait C	
	en tonnes	en %	en tonnes	en %	en tonnes	en %
Jan. – juin	764'568	82.6	143'970	15.5	18'384	2.0
Juil. – déc.	792'978	87.9	108'900	12.1	24	0.0
TOTAL	1'557'546	85.17	252'870	13.83	18'408	1.01

Il y a moins de lait A au deuxième échelon qu'au premier échelon. Ce transfert du segment A vers le segment B s'explique en partie par le fait que les quantités de lait achetées par les fromageries manquent. Ce lait est presque exclusivement acheté dans le segment A. De plus, il arrive que les transformateurs déclassent le lait acheté dans les segments A ou B et le revendent comme lait B ou C. Cela explique aussi pourquoi il y a légèrement plus de lait C au deuxième échelon qu'au premier échelon. Dans le courant de l'année, la quantité de lait B commercialisé au deuxième échelon a diminué, réduisant l'écart par rapport au premier échelon. Cela s'explique par le fait que les commerçants de lait ont proportionnellement pu vendre plus de lait dans le segment A grâce aux bonnes conditions prévalant sur le marché au cours du deuxième semestre 2013.

Achat de lait au premier et au deuxième échelons en 2013

Parts par segment (en %)



Segmentation du lait C

Contrairement à 2012, presque aucun lait C n'a été commercialisé en 2013, et ce seulement pendant les quatre premiers mois de l'année ainsi qu'en décembre. La raison en est notamment que l'année 2013 a plutôt été marquée par un manque que par un excédent de lait. Il est donc tout naturel que notamment les acheteurs au premier échelon, mais aussi tous les autres acteurs du marché du lait, aient fait preuve de réserve concernant le lait C. Quant à savoir si la segmentation avec le lait C comme soupape en cas d'excédents permet de gérer les quantités comme souhaité, il faut attendre une véritable situation excédentaire pour pouvoir le dire.

Commission des sanctions

Les dispositions relatives à la segmentation ont été ancrées dans le droit public au 1^{er} juin 2013. L'obligation de segmenter les quantités achetées vaut ainsi aussi pour les acteurs qui ne sont pas membres de l'IP Lait, et ce au moins jusqu'au 30 juin 2015. Le respect des dispositions s'est avéré difficile à contrôler au début, des possibilités pour faire de tels contrôles et pour prendre des sanctions applicables dans la pratique faisant défaut. Rappelons que la gérance de l'IP Lait est autorisée à contrôler la mise en oeuvre de la segmentation dans les contrats d'achat de lait et dans les décomptes de la paie du lait. En 2013, la gérance et TSM Fiduciaire Sàrl ont ainsi réalisé de vastes contrôles auprès de tous les membres directs ainsi que des contrôles ponctuels auprès des non membres.

La transparence entre les parties contractuelles s'est régulièrement améliorée au cours de l'année écoulée, notamment suite à la pression exercée par la gérance de l'IP Lait. Des possibilités pour contrôler la segmentation et prendre des sanctions le cas échéant ont été créées, tant à l'échelon des transformateurs qu'à celui du commerce de lait. En outre, une commission des sanctions a été mise en place en 2013. Elle sera activée lorsque la gérance ne sera pas en mesure de résoudre elle-même un litige l'opposant à un membre. La commission des sanctions se compose de quatre membres; deux membres sont nommés par le groupe d'intérêts Production et deux par le groupe d'intérêts Transformation/commerce. Quant au président de la commission, il est nommé par les quatre membres de la commission. La gérance a transmis un cas à la commission des sanctions l'automne dernier, cas qui n'a pas encore pu être réglé en 2013.



Fonds d'allègement du marché

A partir de mai 2011, l'exportation des produits suivants contenant de la graisse était soutenue financièrement avec les moyens du fonds d'allègement du marché: beurre et pâtes à tartiner laitières (ex0405.), poudre de lait entier (ex0402.21), crème (ex0401.30) et lait entier (ex0401.20). Le fonds était financé jusqu'au 30 avril 2013 par une contribution des producteurs de 1.0 centime par kg de lait prélevée sur toute la quantité de lait commercialisé. Rappelons que la Confédération a déclaré la force obligatoire pour cette mesure d'allègement du marché pour la période du 1er octobre 2011 au 30 avril 2013, ancrant ainsi le fonds comme mesure d'entraide dans le droit public. Au printemps 2013, le comité a décidé de ne pas poursuivre cette mesure à partir de mai 2013.

Au total, un montant de CHF 65 432 835 a été versé aux exportateurs entre 2011 et la fin 2013. Ces moyens ont permis d'exporter 25,316 millions de kg de produits contenant 16,077 millions de graisse. 0,74 % des moyens disponibles ont été utilisés pour couvrir les frais de l'encaissement, des démarches juridiques et d'autres travaux administratifs. A la fin 2013, 99,42 % des moyens avaient été encaissés. Des poursuites sont en cours pour recouvrer les montants impayés.

Quantités totales soutenues à l'exportation pendant toute la durée du fonds (Quantités de produits et de graisse)

Produit	Quantité de produits en kg	Quantité de graisse en kg
Beurre	10'707'987	8'793'870
Pâtes à tartiner laitières	7'550'050	5'351'141
Crème	2'642'969	1'051'224
Poudre de lait entier	2'802'772	734'224
Lait	1'518'454	53'146
Matière grasse butyrique	94'000	93'812
Total	25'316'232	16'077'417

Contributions à l'exportation versées de 2011 à 2013

Exportateur	Année du versement des contributions à l'exportation			Total
	2011	2012	2013	
Total	CHF 2'032'821	CHF 42'107'994	CHF 21'292'020	CHF 65'432'835

Le fonds d'allègement du marché a été créé pour éviter que les excédents de lait n'influent sur les prix du lait dans le secteur du marché à forte création de valeur en Suisse. Cet objectif a pu être atteint en grande partie. Un effondrement massif des prix du lait a pu être évité et les moyens du fonds ont permis de réduire les importants stocks de beurre et d'écouler les excédents de lait pour alléger le marché. Les 16 millions de kg de graisse n'ont ainsi pas pesé sur le marché suisse du lait. Les discussions au sein de la branche sur les avantages et les désavantages d'un tel fonds se sont d'ailleurs apaisées. Quant aux discussions portant sur la question de savoir s'il était judicieux de créer un fonds financé à parts égales par tous les producteurs ou si les producteurs produisant ou ayant produit des quantités supplémentaires devraient payer une contribution plus élevée, elles ont également cessé entre-temps. Étant donné que des incertitudes régnaient tant concernant les données que la situation juridique, l'idée d'un financement basé en partie sur les quantités supplémentaires a été abandonnée dès 2011, malgré la décision de l'assemblée des délégués de l'IP Lait au printemps 2011. La segmentation en vigueur suffit-elle pour absorber une éventuelle production excédentaire sans perturber le marché ou faut-il créer un nouveau fonds à cet effet? C'est une question à laquelle la branche doit répondre en commun.

Comptes annuels 2012

Association, y compris fonds

Bilan consolidé au 31 décembre 2013 – Association Interprofession du lait (IP Lait)

ACTIFS	Comptes de l'association		Fonds d'intervention		Fonds d'all. du marché		Consolidé		Consolidé		Consolidé	
	2013	%	2013	%	2013	%	2013	%	2012	%	Écart	%
Liquidités (consolidées)	440'415.20	98.9	63'145.34	82.9	179'102.55		682'663.09	70.8	352'748.00	37.9	329'915	93.5
Créances générales	1'149.40	0.3		0.0			1'149.40	0.1	0.00	0.2	1'149	0
Créances cotisations «GI Production» (par FPPL / TSM)		0.0	3'438.95	4.5	52'333.15		55'772.10	5.8	4'116'319.90	62.4	-4'060'548	-98.6
Créances cotisations «GI Production» (directes)/cession de créances			0.00		162'039.28		162'039.28	16.8	61'140.95	3.3	100'898	165.0
Correction de valeur créances ouvertes cotisations		0.0	0.00	0.0			0.00	0.0	0.00	-6.9	0.00	0.0
Créances cotisations «GI Transformation» (directes)		0.0	0.00	0.0			0.00	0.0	495'320.25	3.1	-495'320	-100.0
Compte courant FPPL / TSM			9'585.00		48'707.60		58'292.60	6.0	2'272'132.39		-2'213'840	-97.4
Créance impôt anticipé	1'208.75	0.3		0.0			1'208.75	0.1	1'001.35	0.0	207	20.7
Actifs transitoires (cotisations jan. et mars 13 Fonds AM)	2'755.90	0.6		0.0	0.00		2'755.90	0.3	5'255'198.50	0.0	-5'252'443	-99.9
Total actifs (consolidés)	445'529.25	100	76'169.29	100.0	442'182.58		963'881.12	100.0	12'553'861.34	100	-11'589'980	-92.3

PASSIFS	Comptes de l'association		Fonds d'intervention		Fonds d'all. du marché		consolidé		consolidé		consolidé	
	2013	%	2013	%	2013	%	2013	%	2012	%	Écart	%
Dettes à court terme tiers (transformation et commerce)	238'385.45	53.5	0.00	0.0	504'618.40		743'003.85	77.1	19'932'288.88	67.8	-19'189'285	-96.3
Autres dettes à court terme					12'844.15		12'844.15	1.3	123'540.55	67.8	-110'696	0.0
Passifs transitoires	22'700.00	5.1	0.00	0.0	0.00		22'700.00	2.4	51'500.00	0.2	-28'800	-55.9
Total capital étranger à court terme	261'085.45	59	0.00	-	517'462.55		778'548.00	80.8	20'107'329.43	68	-19'328'781	-96.1
État des réserves au 1 ^{er} janvier 2013		0.0	448'107.69	588.3	-8'147'378.26		-7'699'270.57	-798.8	11'228'761.39	59.2	-18'928'032	-168.6
Transfert au sein des fonds			0.00		0.00		0.00	0.0	0.00		0.00	0.0
(+) Formation/(-) dissolution de réserves (solde des comptes des fonds) <i>Report soldes compte de résultat des fonds sur les réserves selon agrément fiscal</i>		0.0	-371'938.40	-488.3	8'072'098.29		7'700'159.89	798.9	-18'928'031.96	-27.7	26'628'192	-140.7
Total réserves fonds (-) report des pertes/(+) report des bénéfices	0.00	-	76'169.29	100	-75'279.97		889.32	0.1	-7'699'270.57	31	7'700'160	-100.0
Capital de l'association		0.0		0.0			0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0
Réserves		0.0		0.0			0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0
Report des bénéfices au bilan 01.01.2013	145'802.48	32.7		0.0			145'802.48	15.1	168'718.69	0.2	-22'916	-13.6
Excédent de recettes (+)/de dépenses (-) pour 2012	38'641.32	8.7		0.0			38'641.32	4.0	-22'916.21	0.2	61'558	-268.6
Total fonds propres au 31.12.2013	184'443.80	41	0.00	-	0.00		184'443.80	19.1	145'802.48	0	38'641	26.5
Total passifs (consolidés)	445'529.25	100	76'169.29	100	442'182.58		963'881.12	100.0	12'553'861.34	100	-11'589'980	-92.3

Berne, 31.12.2013/pm

Compte de profits et pertes consolidé 2013 – Association Interprofession du lait (IP Lait)

(en milliers de CHF)	Comptes de l'association		Fonds d'intervention		Fonds d'all. du marché		Consolidé		Consolidé		Consolidé	
	2013	%	2013	%	2013	%	2013	%	2012	%	Écart	%
Cotisations	940'672.40	100.0		0.0		0.0	940'672.40	7.3	514'710.85	1.5	425'961.55	82.8
Recettes diverses	151.05	0.0		0.0		0.0	151.05	0.0	0.00	0.0	151.05	-
Recettes extraordinaires	0.00	0.0		0.0		0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
Cotisations «Gl Production» par FPSL / TSM		0.0	7'418.15	1.5	11'480'810.54	100.1	11'488'228.69	89.1	33'545'815.60	98.0	-22'057'586.91	-65.8
– Paiement direct à l'IP Lait par organisations de producteurs		0.0		0.0			0.00	0.0	0.00		0.00	-
– Diminution du rendement (corr. de valeur/créances cotisations)		0.0	-1'136.30	-0.2		0.0	-1'136.30	0.0	-524'500.17	-1.5	523'363.87	-99.8
Cotisations «Gl Production» par IP Lait (paiement direct)		0.0	485'147.60	98.7	330.40	0.0	485'478.00	3.8	734'855.07	2.1	-249'377.07	-33.9
Cotisations «Gl Transformation/commerce» (direct)		0.0	0.00	0.0		0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
Recettes extraordinaires		0.0	0.00	0.0		0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
Contribution extraordinaire OSB/réduction des stocks de beurre		0.0		0.0		0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
– Diminution du rendement (CV créances ouvertes)		0.0		0.0	-13'151.45	-0.1	-13'151.45	-0.1	-46'131.88	-0.1	32'980.43	-71.5
Total recettes	940'823.45	100.0	491'429.45	100.0	33'778'558.42	100.0	12'900'242.39	100.0	34'224'749.47	100.0	-21'324'507.08	-62.3
Contributions à l'industrie alimentaire		0.0	861'769.25	175.44		0.0	861'769.25	6.7	14'460'721.74	42.3	-13'598'952.49	-94.0
Contributions aux transformateurs		0.0		0.0	3'271'524.05	28.5	3'271'524.05	25.4	37'759'689.39	110.3	-34'488'165.34	-91.3
Prestations de conseils (TSM)		0.0	0.00	0.0		0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
Prestations d'encasement (FPSL/TSM)		0.0	959.00	0.2	0.00	0.0	959.00	0.0	172'533.45	0.5	-171'574.45	-99.4
Charges administratives		0.0	639.60	0.1		0.0	639.60	0.0	22'358.00	0.1	-21'718.40	-97.1
Contributions à l'exportation		0.0		0.0		0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
Frais juridiques et de consultations		0.0	0.00	0.0	75'725.15	0.7	75'725.15	0.6	72'963.45	0.2	2'761.70	3.8
Total charges d'exploitation	0.00	0.0	863'367.85	-21138.0	3'347'249.20	29.2	4'210'617.05	32.6	52'488'266.03	153.4	-48'277'648.98	-92.0
Frais de personnel	368'567.20	39.2	0.00	0.0	0.00	0.0	368'567.20	2.9	352'978.30	1.0	-15'588.90	-4.4
Autres frais de personnel	31'183.95	3.3					31'183.95	0.2	70'818.19	0.2	39'634.24	56.0
Frais de locaux	19'484.40	2.1		0.0		0.0	19'484.40	0.2	17'616.85	0.1	-1'867.55	-10.6
Travaux effectués par des tiers	410'624.95	43.6					410'624.95	3.2	10'348.60	0.0	-400'276.35	-3867.9
Charges administratives	94'154.30	10.0			48'642.00		142'796.30	1.1	216'454.67	0.6	73'658.37	34.0
Total charges d'exploitation (y compris charges directes)	924'014.80	98.2	863'367.85	-175.7	3'395'891.20	29.6	5'183'273.85	40.2	53'156'482.64	155.3	-48'621'723.41	-91.5
Total résultat de l'activité opérationnelle (EBITDA)	16'808.65	1.8	-371'938.40	-75.7	8'072'098.29	70.4	7'716'968.54	59.8	-18'931'733.17	-55.3	27'297'216.33	-144.2
Produits financiers	587.53	0.1		0.0		0.0	587.53	0.0	2'870.21	0.0	-2'282.68	-79.5
Charges financières	209.46	0.0		0.0		0.0	209.46	0.0	178.71	0.0	30.75	17.2
Total rés. d'exploitation avant impôts (EBT)	17'186.72	1.8	-371'938.40	-75.7	8'072'098.29	70.4	7'717'346.61	59.8	-18'929'041.67	-55.3	27'294'902.90	-144.2
Report résultats des fonds sur les réserves selon agrément fiscal		0.0	-371'938.40	-75.7	8'072'098.29	70.4	7'700'159.89	59.7	-18'928'031.96	-55.3	26'628'191.85	-140.7
Impôts	-21'454.60	-2.3		0.0		0.0	-21'454.60	-0.2	21'906.50	0.1	-43'361.10	-197.9
Total excédent de recettes/charges	38'641.32	4.1	0.00	0.0	0.00	0.0	38'641.32	0.3	-22'916.21	-0.1	710'072.15	-3098.6

Berne, 31.12.2013/pm



Dr. Röthlisberger AG
Schönburgstrasse 41
Postfach 512
3000 Bern 25
T +41 (0)31 336 14 14
roethlisbergerag.ch

Partnergeseellschaft

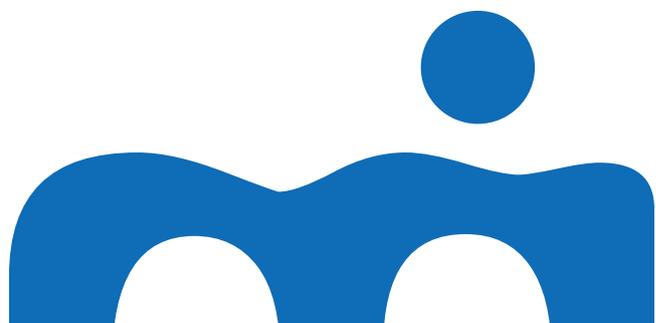
G+S Treuhand AG
Muri b. Bern

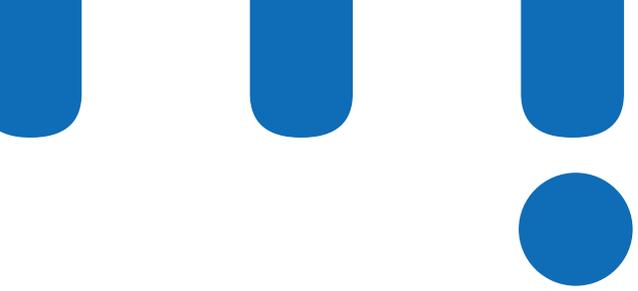


Mitglied der **TREUHANDKAMMER**

mgj .

Dr. Röthlisberger *J. P. K.*





Interprofession du Lait
BO Milch – IP Lait – IP Latte
Weststrasse 10
3000 Berne 6

Téléphone 031 381 71 11
Télécopie 031 381 71 12

www.ip-lait.ch

INTERPROFESSION DU LAIT
BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE